



Commune de Rochefort

Rapport du Conseil communal au Conseil général

à l'appui d'une demande de crédit relative au remplacement
du véhicule polyvalent du Service des travaux publics

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

A l'heure actuelle, dans le cadre de l'exécution de leurs différentes missions, les services communaux disposent de quatre véhicules.

Pour mémoire, ceux-ci sont les suivants :

Modèle/Marque	Utilisation principale	Année d'achat	Motorisation
VW Caddy	Multi-services	2015	Thermique
Lindner Unitrac	Travaux publics	2014	Thermique
Volvo EX30	Service forestier	2025	Electrique
Toyota Land Cruiser	Service forestier	2016	Thermique

Comme annoncé dans les plans financiers et des tâches (PFT) - actuel et passés -, il est prévu de renouveler le parc des véhicules communaux dans le courant de la législature actuelle. Ce dernier a par ailleurs été étoffé d'une nouveau véhicule électrique destiné au service forestier, principalement au garde, acquis en 2025.

Plus qu'une durée d'utilisation, ce sont les coûts d'entretien des véhicules qui amorcent généralement le processus lié à leur remplacement. En l'espèce, la demande de crédit qui vous est soumise concerne le remplacement du véhicule polyvalent dédié à la voirie nommé « Lindner Unitrac », totalement amorti par ailleurs, par un véhicule de même marque.

Il faut en effet savoir que ledit véhicule, de par son utilisation multiple, est mis à l'épreuve au quotidien, mais particulièrement durant la saison hivernale puisqu'il est appelé presque journalièrement au salage et régulièrement au déneigement des routes et chemins de la localité. En découle des frais d'entretien et de réparations élevés de plus de CHF 61'000.00 sur les quatre dernières années.

2. Choix du véhicule

Le Conseil communal a examiné plusieurs options de véhicules similaires à l'actuel Lindner. Des essais ont été effectués sur plusieurs modèles de véhicules : Lindner, Meili et Boschung.

Il faut en effet savoir que des alternatives – quand bien même elles ont été étudiées – ne s'avèrent pas concluantes dans la mesure où c'est bel et bien ce type d'utilitaire qui est en mesure de répondre aux multiples utilisations qui en sont faites par les services communaux.

En termes d'heures moteur, cela représente un total de 300 heures annuellement dont les deux-tiers sont consacrés au service de déneigement et de salage. Ce dernier service – très important pour la population – constitue la principale contrainte dans le choix du véhicule.

Tout au plus, tel que le législatif en avait exprimé le vœu, une alternative électrique a été envisagée. Celle-ci a été écartée dans la mesure où elle ne satisfaisait pas certains critères, dont le plus important est une autonomie insuffisante (4h) lors de travaux de déneigement. Au surplus, le coût d'une variante électrique est actuellement dissuasif du point de vue du Conseil communal (CHF 420'000.00, hors nouveaux agrégats dont le coût est estimé à CHF 50'000.00).

Le marché de l'occasion a également été sondé. Or, celui-ci ne propose aucune option envisageable.

Après examen des différentes offres sollicitées, l'exécutif et le personnel concerné ont porté leur choix sur un véhicule neuf de marque Lindner, ce auprès du même garage qui assure l'entretien et les réparations du Lindner actuel. Ledit fournisseur est localisé à Fleurier, soit à proximité, ce qui est un avantage indéniable.

De plus, le choix de poursuivre avec la même marque d'utilitaire permet de conserver l'intégralité des agrégats du véhicule, en l'occurrence la lame à neige, les ponts et la saleuse.

Le Conseil communal vous propose ainsi d'acquérir un véhicule Lindner Unitrac 122 LDrive L.

3. Aspects financiers

Le coût total de ce véhicule est de **CHF 275'000.00**. Il se décline ci-après :

Véhicule de base	CHF	215'000.00
Options (plaque attelage, caméra de recul, pneus, projecteurs, etc.)	CHF	55'000.00
Système de levage à crochet	CHF	39'000.00
./. Rabais commercial	CHF	-34'000.00
Total de la demande de crédit	CHF	275'000.00

De ce montant sera déduite la reprise de l'actuel Lindner. Si le montant de celle-ci n'a pas encore été arrêté, l'on peut espérer un montant de quelque CHF 20'000.00.

4. Coût de fonctionnement annuel

Le coût de fonctionnement annuel qui viendra impacter le compte du trafic (F61500) est le suivant :

Montant de la demande de crédit		CHF	275'000.00
Amortissements	10.00%	CHF	27'500.00
Charge d'intérêt (taux moyen)	1.69%	CHF	4'650.00
Coût de fonctionnement annuel		CHF	32'150.00

5. Conclusion

La demande de crédit qui vous est soumise s'inscrit d'une part dans une volonté de renouvellement du matériel et des véhicules dont disposent nos services en vue d'assurer les prestations qui nous incombent. D'autre part, la dépense s'inscrit dans la prévision financière établie.

Aussi, le Conseil communal vous prie de bien vouloir accepter la demande de crédit qui vous est soumise en adoptant l'arrêté s'y référant.

Dans cette attente, en demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillère générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Rochefort, le 1^{er} décembre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le secrétaire,

Le président,

C. Reber

M.-A. Gretilat

Annexe : **1 arrêté.**

ARRETE

relatif à une demande de crédit inhérente au remplacement
du véhicule polyvalent du Service des travaux publics

Vu la Loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 1^{er} décembre 2025,

a r r ê t e :

Art. 4. - Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le secrétaire, Le président,

P. Burri